

*Caisse de pensions Publica*

# Résultats de rêve et... exercices d'économie

Niklaus Ramseyer

**La plus grande caisse de pensions de Suisse compte parmi les meilleures. Mais le Conseil fédéral tient la bride serrée à «son» 2<sup>e</sup> pilier. Publica doit elle aussi faire des économies.**

«Publica est la plus grande caisse de pensions de Suisse et figure parmi les 100 plus grandes du monde. Elle est sans doute aussi la meilleure.» C'est Werner C. Hug, spécialiste en matière d'assurances sociales qui l'affirme. Dieter Stohler, directeur de la caisse Publica, se réjouit de ces louanges. Il tient toutefois à préciser: «Nous sommes la plus grande pour ce qui est du capital, mais pas pour ce qui est du nombre d'assuré-e-s.» Les capitaux épargnés par les assuré-e-s de Publica sont en effet les plus élevés par rapport à la moyenne suisse.

### 35 milliards pour 100 000 assuré-e-s

Même la «NZZ» a fait l'éloge de Publica. «En 2012, la caisse de pensions de la Confédération puise de nouvelles forces en s'appuyant sur l'excellent résultat de ses placements», a-t-on pu lire à la mi-avril 2013 dans le quotidien alémanique. Concrètement, la caisse a réalisé un rendement net de 2,6 milliards sur un capital de 35 milliards. Avec 7,9% de rendement, la caisse de pensions de la Confédération fait mieux que la moyenne suisse. Le degré de couverture de la caisse Publica, soit le rapport entre sa fortune et ses engagements, a constamment progressé ces dernières années pour s'établir aujourd'hui à un confortable 106%.

Et tout cela avec seulement 138 employé-e-s pour 117 équivalents plein temps et des coûts administratifs de 67 millions. De quoi réjouir les 60 000 assuré-e-s actifs et les 45 000 rentières et rentiers de la caisse, organisée en caisse collective depuis 2008. On était alors passé de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, et le transfert

de l'ancienne Caisse fédérale de prévoyance (CFP) dans l'établissement autonome «Publica» était achevé. Werner Hertzog, directeur de Publica depuis 2004, a joué les premiers rôles dans la transformation et l'assainissement d'une CFP alors passablement mal en point. «Si nous sommes aussi avantageux, c'est que nous avons embauché des gens compétents», a-t-il confié à la NZZ à l'heure de passer le témoin, en 2011.

### Pas de hedge funds

A la question de savoir quelle était la recette du succès de la caisse, il a répondu: «Nous n'investissons que dans les classes de risque que nous connaissons. Cela veut dire que nous ne touchons pas aux hedge funds ni aux private equities!» Daniel Burgunder, membre de la direction de Publica, confirme: «Nous continuons de renoncer de manière systématique à investir dans des produits structurés.»

En son temps, le ministre des finances PLR, le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, avait autorisé les investissements de l'épargne-vieillesse dans ces produits à risque. Après sa réforme fiscale désastreuse des entreprises, c'est un autre mauvais souvenir que l'Appenzellois a laissé à la Suisse. «Depuis que les caisses de pensions peuvent investir dans les hedge funds et autres produits de ce type, les coûts explosent», a constaté la «NZZ am Sonntag». Ces produits auraient un prix «exorbitant», conduisant à un nouveau «vol» des rentes.

Chez Publica, il en est autrement. Elle constitue des réserves, soit 700 millions par an dans le courant des prochaines années. L'an passé, la caisse a engrangé des cotisations (employeur et employé-e-s) pour un

## ● Commentaire

### L'APC doit rester un partenaire crédible

15 000 manifestant-e-s ont répondu à l'appel des syndicats le 21 septembre dernier à Berne. Ils ont adressé un message clair au monde politique: «non aux rentes volatiles», une idée lancée récemment par les CFF qui veulent lier une partie du revenu du 2<sup>e</sup> pilier à la santé de la caisse de pensions. En clair: reporter entièrement les risques des marchés financiers sur le dos des rentières et des rentiers, qui perdraient au minimum 4000 francs par année.

La décision a été prise par le conseil d'administration des CFF et sera donc difficilement contestable. Elle risque de faire tache d'huile auprès d'autres caisses de pensions. Cela inquiète d'autant plus l'APC que la santé de Publica reste fragile: les futures rentes sont menacées par la baisse annoncée du taux de conversion et du taux d'intérêt technique. Pour la ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf, la priorité reste d'augmenter les réserves de Publica, notamment pour respecter la loi qui prévoit un taux de couverture à 115%, loi votée par la majorité du Parlement.

Certain-e-s d'entre vous aimeraient nous voir repartir au combat pour l'allocation unique de 1000 francs que l'APC a réclamée au Conseil fédéral cette année, à titre de compensation du renchérissement. Ce serait ignorer le plan d'austérité en cours qui prévoit 700 millions d'économies par an. Sans compter que des voix au Parlement s'élèvent pour fixer un plafond à 3 milliards de francs pour les coûts de personnel, ce qui impliquerait la suppression d'au moins 1200 emplois à la Confédération.

Année après année, nous essayons des échecs cinglants au Parlement sur la question du renchérissement. Si nous voulons rester un partenaire de négociation crédible, nous devons éviter des gesticulations inutiles, et nous concentrer sur l'essentiel: la défense des acquis. Mais pas seulement: en nous engageant pour que l'initiative AV'Splus soit adoptée par le peuple, nous avons une chance de voir un jour augmenter le pouvoir d'achat des personnes à la retraite. Et de leur dire MERCI pour tout ce qu'ils et elles ont construit pour nous!

● **Maria Bernasconi, secrétaire générale de l'APC**

montant total de 1,176 milliard, et versé 1,782 milliard en rentes vieillesse, survivant-e-s et invalidité. Et elle entend «collecter» d'autres caisses publiques. En 2012, une caisse de pensions publique de Genève a rejoint Publica. Pour les caisses de pensions privées et publiques des grandes villes, une collaboration avec la caisse collective de la Confédération est avantageuse et intéressante. Toutefois, le Conseil fédéral et le Parlement s'y sont opposés pour des raisons idéologiques – pour protéger les assureurs privés, en partie beaucoup plus chers, et au détriment des assuré-e-s.

### Réduction des rentes par l'inflation

Quoi qu'il en soit, Publica doit elle aussi faire des calculs: «Si l'on ne réussit pas à réduire le taux de conversion, qui détermine le montant

des rentes, on ne peut plus garantir de rentes», avertissait Werner Hertzog, en 2011 déjà. L'explication de cette préoccupation: sous la rubrique «Réserve de fluctuation de valeur<sup>2</sup>» au passif du bilan, le rapport annuel de 2012 dévoile une faiblesse de Publica. Cette réserve se monte à 1,7 milliard, alors qu'elle devrait être de 11 milliards selon ses propres critères. Un résultat qui réduit sa «capacité de risque».

Le remède le plus simple? «Une inflation douce permet d'assainir le bilan de toute caisse de pensions», dit Hertzog sans détour. A condition de ne pas accorder aux rentières et rentiers la compensation du renchérissement. Ce serait en quelque sorte leur contribution à l'assainissement. Le stratagème de réduction occulte des rentes par la non-compensation du renchérissement et est utilisé depuis longtemps par toutes les caisses

## Chiffres-clés

|  | 31.12.2012     | 31.12.2011     |
|--|----------------|----------------|
| Somme au bilan en CHF                                      | 35 069 201 935 | 33 114 447 243 |
| Degré de couverture  | 105,2%         | 103,1%         |
| <small>selon l'art. 44 OPP 2</small>                       |                |                |
| Nombre de personnes assurées (y compris assurance risque)  | 59 019         | 57 577         |
| Nombre de rentes   | 48 050         | 48 204         |
| Nombre de nouvelles rentes (y compris rentes pour enfants) | 2 195          | 2 117          |

de pensions ou presque – aussi par Publica. Pour leur part, les actives et actifs paient leur contribution. Les prestations se détériorent régulièrement parce que le rendement des capitaux, la troisième source de cotisations, est toujours plus bas. Donc: toutes et tous contribuent à la crise des marchés financiers et à l'évolution démographique.

### L'espoir d'obtenir un sucre de 1000 francs ...

Les quelque 45 000 rentières et rentiers de la caisse Publica n'ont bénéficié d'aucune adaptation au renchérissement depuis 2005. L'APC a transmis une résolution au Conseil fédéral en mai dernier demandant qu'une compensation du renchérissement soit enfin accordée aux retraité-e-s après des années de comptes fédéraux excédentaires. Comme mesure immédiate, elle a revendiqué une allocation unique de 1000 francs pour tous.

En 2002, le conseiller fédéral Villiger avait promis que le changement de primauté n'entraînerait pas de réduction des prestations. Cependant, dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2003/2004, le Parlement décida de supprimer la garantie de l'adaptation au renché-

rissement à partir de 2005 et de la remplacer par une disposition potestative dans la loi. L'APC avait à l'époque lutté contre cette décision avec ses partenaires au Parlement. Malheureusement en vain.

Quant à l'actuelle ministre des finances, Eveline Widmer-Schlumpf, elle ne veut rien savoir. Elle a donné à entendre que les rentières et rentiers de la Confédération pouvaient déjà s'estimer fort heureux de bénéficier des rentes versées aujourd'hui. Et le Conseil fédéral lui a emboîté le pas en arguant que les rentes fédérales étaient de près de 30% supérieures à la moyenne suisse. Mais attention, ce chiffre est une simple extrapolation. Si les employé-e-s de la Confédération sont très souvent des professionnel-le-s hautement qualifiés avec un salaire correspondant, il y en a d'autres, des femmes surtout, qui gagnent peu.

Les rentières et rentiers Publica devront donc à l'avenir renoncer à la compensation du renchérissement – et contribuer ainsi à la couverture de la caisse. L'espoir d'obtenir une allocation unique de 1000 francs paraît lui aussi peu réaliste dans la constellation politique actuelle. Le Conseil fédéral a en outre signalé qu'une

compensation du renchérissement ne pouvait être envisagé tant que le taux de couverture de la caisse publique n'était pas de 115% au minimum. Le seuil des 115% est fixé dans la loi sur le personnel de la Confédération, confirme le directeur de Publica Dieter Stohler. Et d'ajouter: «La formulation potestative figurant désormais dans la LPers et qui donne au Conseil fédéral autorité pour accorder une allocation unique ne fonde pas un droit à une telle allocation.»

Entre-temps, Publica projette de baisser le taux d'intérêt technique à 2,75%, et le taux de conversion, aujourd'hui de 6,15%, à 5,65% à l'horizon 2015. Dans le système de primauté des cotisations, cela signifie une rente annuelle de 5650 francs pour un capital-épargne de 100 000 francs.

### Une rente «variable» = une rente réduite

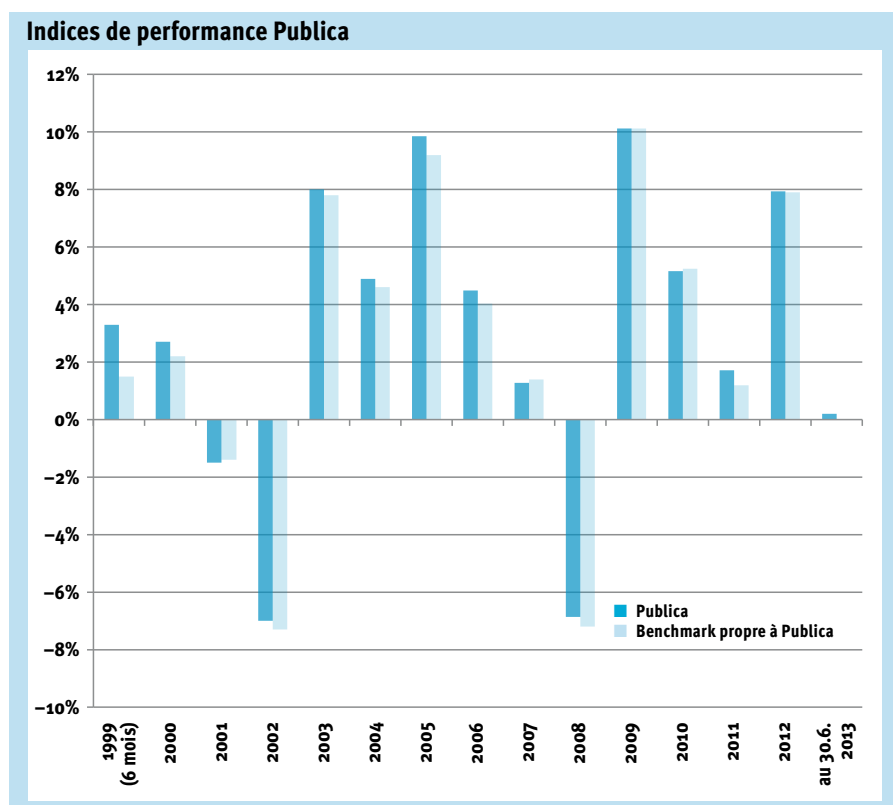
Déjà, des directeurs avisés de caisses de pensions ont trouvé un autre moyen de réduire les prestations sur le dos des rentières et rentiers, à savoir la rente «variable». Seul est garanti le versement de 90% de la rente due, la «rente fixe», le reste étant ver-

sé uniquement si la situation financière de la caisse est bonne. Certaines caisses pratiquent déjà la rente variable, et les CFF réfléchissent sérieusement eux-aussi à introduire la «flexibilisation de la rente». L'expert bernois Werner C. Hug dit clairement ce que cache ce procédé: «Un report des risques sur les rentières et rentiers. De facto, il s'agit d'une réduction des prestations, ce qui va à long terme saper le système des trois piliers.»

Selon les communiqués les plus récents, il semble que la caisse Publica n'entrera pas dans ce jeu. Pour le directeur Dieter Stohler, un tel modèle pourrait être testé à la rigueur dans une bonne période, lorsque les réserves sont suffisantes. Pas comme mesure d'assainissement. A la direction de la caisse Publica, la rente variable n'est pas encore à l'ordre du jour, mais elle est néanmoins un «sujet de discussion». Peut-être pour intimider les rentières et rentiers de la Confédération qui continuent à réclamer la compensation du renchérissement?

1 **Les hedge funds** sont des fonds de placement à risque ouverts le plus souvent à un nombre limité d'investisseurs qui exigent un rendement élevé moyennant un investissement minimal initial important. Le **private equity** regroupe les activités qui consistent à investir des fonds dans le capital d'entreprises non cotées en Bourse. Il s'agit fréquemment d'acheter une partie ou la totalité des actions d'une entreprise existante non cotée. (Trader finance)

2 **Les réserves de fluctuation de valeur** servent à compenser les éventuelles baisses de cours des placements. Ce dispositif vise à empêcher que les institutions de prévoyance, suite à des mouvements à court terme sur les marchés financiers, se retrouvent en découvert et soient obligées de prendre des mesures d'assainissement désagréables pour toutes les parties concernées. Source: Office fédéral des assurances sociales



# Entretien avec le conseiller fédéral Alain Berset

Interview:  
Maria Bernasconi/  
Luc Python

**Vous proposez de réformer conjointement l'AVS et le 2<sup>e</sup> pilier. N'y-a-t-il pas un risque de démantèlement des assurances sociales?**

Au contraire: seule une réforme globale des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers va permettre d'améliorer la transparence et donc la confiance et de maintenir le niveau des prestations. Les deux piliers ont fondamentalement le même problème. A moyen et long termes, ils ne seront pas suffisamment financés. Et deuxièmement, une réforme globale supposera plus de transparence: la population aura une meilleure vision et les assuré-e-s se rendront mieux compte des prestations qu'ils et elles reçoivent et ce qu'il leur en coûte pour cela. Troisièmement, nous instaurerons une confiance accrue: personne ne devra craindre une réforme en tranches, selon la tactique du salami. Quatrièmement, cette démarche nous accorde aussi une marge de manœuvre. Pour le Conseil fédéral, un démantèlement des assurances sociales est exclu. Il a été très clair: pour les rentes de l'assurance vieillesse obligatoire, aucune baisse n'est envisagée. Le niveau actuel des rentes doit être maintenu.

**Dans votre projet, il est prévu que les femmes travaillent jusqu'à 65 ans. N'est-ce pas un pas en arrière?**

La réforme de la prévoyance vieillesse est conçue comme un paquet de mesures, comprenant notamment l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes d'une année. Il ne s'agit pas d'un pas en arrière, et le Conseil fédéral y voit de nettes améliorations. Ainsi, par exemple, les personnes qui ont commencé à travailler jeunes et auront de faibles revenus à la fin de leur carrière pourront partir plus tôt à la retraite. La réforme améliore également la prévoyance professionnelle des personnes qui ont travaillé à temps partiel ou chez plusieurs employeurs. Les femmes sont souvent les principales bénéficiaires de ces deux mesures. L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes a donc aussi des effets secondaires positifs, car l'année supplémentaire de cotisation à la prévoyance professionnelle engendre des rentes plus élevées perçues des caisses de pensions.

**Le 1<sup>er</sup> pilier comporte une forte composante de solidarité. Les actifs et actives sont toujours plus sollicités**

**pour financer les rentières et rentiers, sans savoir s'ils bénéficieront eux-mêmes de bonnes conditions lorsqu'ils seront à la retraite. Le système n'a-t-il pas atteint ses limites?**

C'est justement pour cette raison que nous avons besoin d'une réforme. Il faut restaurer la confiance des citoyennes et des citoyens et en particulier des représentant-e-s des jeunes générations. L'AVS repose sur un contrat qui lie les générations. Elle a été créée en 1948, mais a ensuite toujours été adaptée. Et il n'y a pas de raison de changer les choses après 65 ans. Mais il faut, comme par le passé, continuer à adapter la prévoyance vieillesse aux nouvelles réalités sociales. Prenons par exemple la rente de survivant. On ne peut plus exiger des autres cotisants de financer une rente aux femmes, seulement parce qu'elles ont une fois été mariées. L'argent doit servir à soulager les veuves qui élèvent leurs enfants. Et pour cela, la prévoyance vieillesse doit être financée de manière équitable et solidaire. Ainsi, le contrat entre générations ne sera pas en danger.

**Une fusion de l'AVS avec le 2<sup>e</sup> pilier en un système unique ne serait-elle pas une solution?**

Je trouve que c'est une mauvaise idée. Notre système des trois piliers est très stable car les risques liés aux contextes financiers sont bien répartis. L'AVS réagit fortement à l'évolution démographique et économique, alors que la prévoyance professionnelle est sensible au développement du marché des capitaux. Il serait désavantageux de fusionner les deux piliers. Lorsque nous changeons quelque chose, il faut toujours avoir la totalité en tête, c'est-à-dire le niveau réel des rentes.

**Quel est le calendrier de votre projet de «Réforme de la prévoyance vieillesse 2020»?**

Le 21 juin dernier, le Conseil fédéral a adopté les axes de la réforme prévoyance vieillesse 2020. Nous travaillons maintenant au projet qui doit être mis en consultation à la fin de l'année. C'est sur la base des réponses à cette consultation que nous allons élaborer l'année prochaine le message destiné au Parlement. Et dès 2015, la balle sera dans le camp des Chambres fédérales, et ce sont elles qui dicteront les étapes suivantes et non plus le Conseil fédéral.